



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Services for Floating refit	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-135004/A	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-135004	Date 2013-06-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-028-23736	
File No. - N° de dossier 028md.F2599-135004	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-06-25	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Byron, Dan	Buyer Id - Id de l'acheteur 028md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0691 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 9 de la demande de soumissions vise à :

1) pour plus de précisions, fournir une nouvelle Annexe G à la sollicitation. Cette nouvelle Annexe G résume tout les changements précédents apportés à l'annexe G qui furent publiés par les modifications 1,2,5,6 et 7 à la demande de soumissions. La nouvelle Annexe G corrige aussi la référence à l'article G7 de l'item F dans la Table "Prix pour évaluation"

2) modifier la date de fermeture de l'Appel D'offre F2599-135004

1) pour plus de précisions, fournir une nouvelle Annexe G à la sollicitation. Cette nouvelle Annexe G résume tout les changements précédents apportés à l'annexe G qui furent publiés par les modifications 1,2,5,6 et 7 à la demande de soumissions. La nouvelle Annexe G corrige aussi la référence à l'article G7 de l'item F dans la Table "Prix pour évaluation"

Supprimer : l'annexe G au complet.

Insérer :

Annexe G**Feuille de présentation de la soumission financière****G1 Prix pour évaluation**

A)	Travaux prévus Pour les travaux prévus à la clause 1,2 de la Partie 1, précisés à l'annexe A et détaillés à l' Appendice 1a de la présente annexe (pour le devis 756.13),- Feuilles de renseignements sur les prix, pour un PRIX FERME de	\$ _____
B)	Coût de main-d'œuvre des travaux imprévus : estimation du nombre d'heures à un taux horaire ferme incluant les frais généraux et les bénéfices aux fins d'évaluation seulement : 1000 personnes-heures X _____ \$ par heure pour un PRIX de : voir article G2.1 et G2.2 ci-dessous. Prime pour taux et demi estimation du nombre d'heures aux fins d'évaluation seulement : 100 personnes-heures X ____ par heure pour un PRIX de : voir article G3 ci-dessous. Prime pour taux double estimation du nombre d'heures aux fins d'évaluation seulement : 80 personnes-heures X ___\$ par heure pour un PRIX de : voir article G3 ci-dessous.	\$ _____ \$ _____ \$ _____
C)	Coût total du devis 756.13, précisé à l'annexe A et décrit en détail dans les fiches de renseignements concernant l'établissement des prix, à l'appendice 1b de l'annexe G , à un PRIX FERME de : éléments 6.0, 8.0, 8.9,10.0, 10.9, 11.0, 11.7, 12.0, 12.7, 14.0, 14.5, 15.0, 15.4 (inclus aux fins d'évaluation seulement et sera inclus dans le contrat uniquement si le Canada exerce les options).	\$ _____
D)	Travaux prévus Pour les travaux indiqués à la partie 1, clause 1.2, précisés à l'annexe A et décrits en détail dans les fiches de renseignements concernant l'établissement des prix jointes à l'appendice 2 de l'annexe G (pour le devis 755.13), à un PRIX FERME de :	\$ _____
E)	Frais de services quotidiens Selon la clause G4 i) Dix (10) journées de travail X _____ \$ /frais de services ii) Quatre (4) jours non ouvrables X ____\$ /frais de services quotidiens fermes = _____\$	\$ _____ \$ _____
F)	Coût de transfert du navire conformément à la clause G6 Chantier naval ou installation de radoub : _____	\$ _____
G)	PRIX D'ÉVALUATION, à l'exclusion de la TPS/TVH, [A + B + C+ D+ E+ F] Pour un PRIX D'ÉVALUATION de (TPS/TVH exclue) :	\$ _____

G2 Travaux imprévus

L'entrepreneur sera payé pour les travaux imprévus, tel qu'autorisé par le Canada. Les travaux imprévus autorisés seront calculés comme suit

Nombre d'heures (à négocier) X _____\$, montant correspondant au tarif d'imputation horaire ferme de l'entrepreneur pour la main-d'œuvre, y compris les frais généraux et les bénéfices, plus le prix de revient réel des matériaux, auquel sera ajoutée une marge bénéficiaire de 10 p. 100, ainsi que la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, s'il y a lieu, du coût total du matériel et de la main-d'œuvre. Le tarif d'imputation horaire ferme et la marge bénéficiaire sur le matériel demeureront fermes pour la durée du contrat et toutes autres modifications s'y rattachant.

G2.1 Nonobstant les définitions ou les termes utilisés ailleurs dans le présent document ou dans le Système de gestion des coûts du soumissionnaire, lors de la négociation des heures de travail pour les travaux imprévus, TPSGC tiendra uniquement compte des heures de travail directement liées aux travaux pertinents.

Les éléments des frais de main-d'œuvre connexes identifiés au point G2.2 ci-dessous ne seront pas négociés, mais seront pris en compte en conformité de la note G2.2. Il incombe donc au soumissionnaire de présenter une soumission appropriée qui assurera une rémunération juste, sans égards au système de gestion des coûts.

G2.2 Une Indemnité pour les frais de main-d'œuvre connexes comme la gestion, la supervision directe, les achats, la manutention, l'assurance de la qualité et les rapports, les premiers soins, les inspections de dégazage et les rapports, et l'établissement de prévisions, sera incluse comme frais généraux pour établir le tarif d'imputation pour la main-d'œuvre inscrits à la ligne G2 ci-dessus.

G2.3 Le taux de majoration de 10 % pour les matériaux s'appliquera également aux coûts des contrats de sous-traitance. Le taux de majoration comprend toutes les indemnités pour la gestion des matériaux et de la sous-traitance qui n'entrent pas dans le tarif d'imputation pour la main-d'œuvre. L'entrepreneur n'aura pas droit à une indemnité distincte pour l'achat et la manutention des matériaux ou pour l'administration de la sous-traitance.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-135004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-135004

Amd. No. - N° de la modif.

009

File No. - N° du dossier

028mdF2599-135004

Buyer ID - Id de l'acheteur

028md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

G3 Heures supplémentaires

L'entrepreneur ne devra pas faire d'heures supplémentaires dans le cadre du contrat à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable écrite de l'autorité contractante. On ne paiera pas les heures supplémentaires effectuées dans le cadre des travaux prévus. Toute demande de paiement doit être accompagnée d'une copie de l'autorisation des heures supplémentaires et d'un rapport renfermant le détail des heures supplémentaires effectuées conformément à cette autorisation. Le paiement pour les heures supplémentaires autorisées sera calculé comme suit :

Pour les travaux imprévus, l'entrepreneur sera payé pour les heures supplémentaires autorisées au tarif d'imputation pour la main-d'œuvre, plus les taux de prime suivants

taux et demi : _____ \$ l'heure, ou

taux double : _____ \$ l'heure.

Les primes précisées ci-dessus seront calculées en prenant le taux horaire moyen des frais de main-d'œuvre directe, plus des avantages sociaux approuvés, plus un bénéfice sur la prime de main-d'œuvre et les avantages sociaux. Ces taux demeureront fermes pour la durée du contrat, y compris toutes les modifications et sont sujet à une vérification si le Canada le juge nécessaire.

G4 Frais de service quotidiens

Dans l'éventualité d'un délai dans l'exécution des travaux, et si ce délai est reconnu et accepté par l'autorité contractante comme attribuable au Canada, le Canada acceptera de payer l'entrepreneur des frais de service quotidiens décrits ci-après pour chaque journée d'un tel délai. Ces frais constitueraient la seule responsabilité du Canada envers l'entrepreneur pour ce délai.

Prix ferme pour frais de service quotidiens

(a) Pour une journée de travail : _____ \$

(b) Pour une journée de repos : _____ \$

Les frais ci-haut incluent mais sans s'y limiter tous les aspects des coûts suivants : services de gestion de projet, soutien administratif, services de production, assurance qualité, soutien pour la gestion du matériel, entretien et services aux navires et toutes autres ressources et coûts directs requis afin de maintenir le navire aux installations de l'entrepreneur. Ces frais sont fermes et ne seront sujets à aucune charge additionnelle, commission ou profit.

G5 Coûts - Navire, radoub, réparation ou amarrage

Les coûts suivants doivent être inclus dans le prix d'évaluation

1. Services : comprend tous les coûts pour les services de navire comme l'eau, la vapeur, l'électricité, etc., nécessaires à l'entretien du navire pour la durée du contrat.

2. Amarrage et désarrimage comprend

a) tous les coûts relatifs à la mise en cale sèche, à la mise à quai, à la sécurité, à la mise sur berceaux et(ou) au déplacement du navire dans les installations du soumissionnaire retenu.

b) les coûts des services nécessaires pour amarrer le navire le long du quai et pour larguer les amarres.

Sauf indication contraire, le navire sera livré par le Canada aux installations du soumissionnaire retenu le long du quai à un point de transfert sûr mutuellement convenu, à flot et droit, et le soumissionnaire retenu fera de même à la fin des travaux. Les coûts des services nécessaires pour amarrer le navire le long des installations et pour larguer les amarres doivent être inclus dans le prix d'évaluation.

3. Inspecteurs de maintenance/Services de supervision : comprend tous les coûts pour les services d'inspecteurs de maintenance ou des services de supervision incluant les services de représentants des fabricants, les ingénieurs, etc.

Ces services ne sont pas des frais supplémentaires sauf lorsque des travaux imprévus exigeant ces services sont ajoutés au contrat.

4. Enlèvements : comprend tous les coûts pour les enlèvements nécessaires pour exécuter les travaux, et pour lesquels le soumissionnaire retenu sera responsable, qu'ils soient ou non indiqués dans les spécifications, sauf les enlèvements non évidents lorsqu'on examine le navire ou les dessins. Le soumissionnaire retenu devra aussi assurer l'entreposage sûr des éléments enlevés, et leur réinstallation à la fin des travaux. Il devra assumer le renouvellement des éléments endommagés pendant l'enlèvement.

5. Mise à l'abri, installation des échafaudages, manutention par grue et transport : comprend le coût de toutes les activités de mise à l'abri, d'installation d'échafaudage, y compris les rampes, de manutention par grue et transport, en vue d'exécuter les travaux indiqués.

Le soumissionnaire retenu sera responsable du coût de toutes les modifications d'installations nécessaires pour se conformer aux règlements applicables de sécurité.

G6 Frais de transfert du navire

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés, et de son retour au port d'attache une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :

a) Le soumissionnaire doit fournir l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause doit être dans la table G1.

b) Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins 5 jours civils (insérer le nombre de jours) avant la date de clôture des soumissions, aviser par écrit l'autorité contractante de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante confirmera par écrit au soumissionnaire, au moins 3 jours civils (insérer le nombre de jours) avant la date de clôture des soumissions, l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub et les frais applicables de transfert du navire.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante comme cela est indiqué ci-dessus, sera déclarée non recevable.

2. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire

Navire: Le NGCC Griffon
Port d'attache: Prescott, Ontario

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-135004/A

Amd. No. - N° de la modif.

009

Buyer ID - Id de l'acheteur

028md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-135004

File No. - N° du dossier

028mdF2599-135004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

- i) faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert; ou
- iii) être identifiés en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

Chantier naval/installations de réparation de navires Frais de transfert du navire applicables

Compagnie	Ville	Frais de transfert avec équipage
New Dock, St. John's Dockyard Ltd.	St. John's	107 929,00 \$ CA
Halifax Shipyard Itée	Halifax	87 371,00 \$ CA
Groupe Verreault Navigation inc.	Les Méchins	41 027,00 \$ CA
Davie Canada Yard Inc.	Lévis	21 355,00 \$ CA
Travaux Maritimes Océans inc.	Quebec	21 355,00 \$ CA
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton	19 406,00 \$ CA
Seaway Marine & Industrial Inc.	St. Catharines (Ontario)	17 722,00 \$ CA
Kiewit Offshore Services	Marystown	96 055,00 \$ CA
Shelbourne Marine	Shelbourne	96 321,00 \$ CA
Ocean Industries	Québec (l'Isle-aux-Coudre)	25 786,00 \$ CA
Fraser Marine	Port Colbourne	20 558,00 \$ CA
Allied Marine & Industrial	Port Colbourne	20 558,00 \$ CA
Canadian Marine Engineering inc	Port Colbourne	20 558,00 \$ CA
Central Machine and Marine	Sarnia	42 888,00 \$ CA
Hike Metal	Wheatley	34 027,00 \$ CA

Lieu de passage en cale sèche proposé : _____

Appendice 1a de l'annexe G

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

CCGS GRIFFON FLOATING REFIT 2013 Specification Number 756.13

Spec. #	Description	Nombre total d'heures	Coût total de la main-d'œuvre	Coût total des matériaux	Coût total des représentants technique & sous-traitants	Prix total ferme	Unit Price
2.0	SERVICES		\$	\$	\$	\$	
2.6.5	Taux unitaire / KW - Hr.						\$
2.7	Taux unitaire / M3						\$
	Quote @10m3/ day						
2.10	Taux unitaire / h. Pour 15 tonnes grue						\$
5.0	NETTOYAGE DES SENTINES Soumissionner selon une aire totale de 225 m² pour le nettoyage de sections (aire modifiée à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire 1379)		\$	\$	\$\$	\$	
7.0	REPLACEMENT DE LA POMPE À INCENDIE PRINCIPALE (POINT À L'ÉTUDE)		\$	\$		\$	
7.9	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$	
9.0	REPLACEMENT DE LA POMPE DE BALLASTAGE (POINT À INSPECTER)		\$	\$	\$	\$	
9.9	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$	
13.0	REPLACEMENT DU SYSTÈME DE CVC DE LA TIMONERIE		\$	\$	\$	\$	
13.8	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$	
	Total		\$	\$	\$	\$	

Appendice 1b de l'annexe G

CCGS GRIFFON FLOATING REFIT 2013 Specification Number 756.13

Les éléments d'option

Spec. #	Description	Nombre total d'heures	Coût total de la main-d'œuvre	Coût total des matériaux	Coût total des représentants technique & sous-traitants	Prix total ferme
6.0	NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSERVOIR DE CARBURANT		\$	\$	\$	\$
8.0	REPLACEMENT DE LA POMPE D'ASSÈCHEMENT (POINT À INSPECTER)		\$	\$	\$	\$
8.9	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
10.0	REPLACEMENT DE LA POMPE D'ASSÈCHEMENT ET DE BALLASTAGE (POINT À INSPECTER)		\$	\$	\$	\$
10.9	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
11.0	REPLACEMENT DU CHEMIN DE CÂBLES ET DE LA TRAVERSÉE POUR RADAR		\$	\$	\$	\$
11.7	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
12.0	RÉPARATION DU CIRCUIT DE VENTILATION ÉTANCHE		\$	\$	\$	\$
12.7	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
14.0	RÉPARATION DES DOMMAGES DUS À LA CORROSION DES COUTURES RIVÉES DU PONT D'ENVOL ET DES EMBARCATIONS		\$	\$	\$	\$
14.5	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
15.0	REPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À EAU DE MER		\$	\$	\$	\$
15.4	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
	Total for Options		\$	\$	\$	\$

NOTE: Ces éléments d'option ne feront pas partie de la "œuvre la plus connue« Prix du Marché. Le Canada peut exercer tout ou partie de ces options Items.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-135004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-135004

Amd. No. - N° de la modif.

009

File No. - N° du dossier

028mdF2599-135004

Buyer ID - Id de l'acheteur

028md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE G - APPENDICE 2 - FICHES DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

RADOUB À FLOT DU NGCC GRIFFON - 2013, Numéro de devis 755.13

Spec. #	Description	Nombre total d'heures	Coût total de la main-d'œuvre	Coût total des matériaux	Coût total des représentants technique & sous-traitants	Prix total ferme
1.0	GENERAL NOTES		\$	\$	\$	\$
4.0	PROPULSION SYSTEM INSPECTION (SURVEY ITEM)		\$	\$	\$	\$
4.3.3.3.	Quote 16 hours		\$	\$	\$	\$
	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
5.0	PROPULSION GENERATORS & MOTORS INSPECTION (SURVEY ITEM)		\$	\$	\$	\$
	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
6.0	PROPULSION SYSTEM OVERCURRENT PROTECTION SYSTEM INSPECTION (SURVEY ITEM)		\$	\$	\$	\$
	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
7.0	CIRCUIT BREAKER TESTING		\$	\$	\$	\$
	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
8.0	MEGGER TESTING OF ELECTRICAL CIRCUITS		\$	\$	\$	\$
	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$
	TOTAL		\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-135004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-135004

Amd. No. - N° de la modif.

009

File No. - N° du dossier

028mdF2599-135004

Buyer ID - Id de l'acheteur

028md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2) modifier la date de fermeture de l'Appel D'offre F2599-135004.

Supprimer:

Date de fermeture:

20 juin 2013 @ 2:00 PM heure avancée de l'Est HAE

Insérer:

Date de fermeture:

25 juin 2013 @ 2:00 PM heure avancée de l'Est HAE

Fin de la modification 9 à la demande de soumissions.